



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n°2009-1981 - TEGOPLANT  
dossier lié n° 2007-3253

Maisons-Alfort, le 11 Février 2010

## AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
TEGOPLANT, identique à BREAK THRU S240

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par EVONIK GOLDSCHMIDT GmbH, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation TEGOPLANT.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence BREAK THRU S240, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°2090006, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour TEGOPLANT est bien strictement identique à celle déclarée pour BREAK THRU S240 ;

Considérant l'avis n° 2007-3253 de l'Afssa du 24 mars 2009 relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation adjuvante BREAK THRU S240 ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation TEGOPLANT, présentée par EVONIK GOLDSCHMIDT GmbH, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit BREAK THRU S240.**

**Marc MORTUREUX**